

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026-43

Le 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (22) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, , Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Morgan NEPTY, Muriel BORTOLLOTTI, Morgane DEPIERRE, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Kitaiha TOURE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : Michèle CHAMOUTON à Laurence REYNAUD, Marie-Laure ETEVE à Jean-Paul FOSSEY, Delphine BOURGEAULT à Marie-Pierre TRONC, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Chrystelle MALLET à Aurélien CARDIN, Roger SEGUELA à Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CREEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DE BOUILLARGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-362-1 du 28 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque commune disposant d'au moins un représentant,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres,

Entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- de désigner pour siéger à la CLETC créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes métropole et ses communes membres :
 - o Marie-Pierre TRONC en qualité de déléguée titulaire,
 - o Dominique BERTHUOT en qualité de délégué suppléant.
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de

La réception en Préfecture le : 8/06/26

Affiché/publié le : 8/08/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.